

// LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution de la République du Dahomey;
- VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret n°54/PC/SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;

D E C R E T E :

ARTICLE 1°.- M. PACHICO Georges en service à la Sous-Préfecture de Nikki est nommé Chef d'Arrondissement de Péréré en remplacement de Mr. M'KOUÉ TIAMOU Lucien Maréchal des Logis.

ARTICLE 2°.- M. PACHICO Georges, cumulativement avec ses fonctions de Chef d'Arrondissement de Péréré, est chargé de l'Arrondissement de Guinagourou (Sous-Préfecture de Nikki).

ARTICLE 3°.- Le présent Décret qui aura effet à compter de la date de passation de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 11 Mai 1965

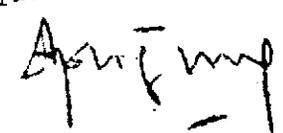
AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1
JORD	1
DAI	4
MFPTAS	1
MFAEP	1
MJL	1
SGG	10
SGAN	10
SPC	10
DP	1
CF	5
FP	1
DI	1
TRESOR	1
PREFET N-EST	1
S/P NIKKI	1
INTERESSES	1



J. AHOMADEGBE-TOMETIN.-

VU :
Le Ministre des Finances des Affaires Economiques et du Plan


F. APOLOGAN.-